

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.330

**Club sportif Soyaux
Angoulême XV Charente
(SA XV PRO) : Action de
valorisation et de
promotion du territoire et
réalisation de missions
favorisant la cohésion
sociale**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Monique CHIRON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Vincent YOU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Fabienne GODICHAUD à Monique CHIRON, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Sandrine JOUINEAU, Gérard LEFEVRE, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA Brigitte BAPTISTE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Martine PINVILLE, Roland VEAUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.330**

SPORT - POLITIQUE SPORTIVE

Rapporteur : Monsieur DEZIER

CLUB SPORTIF SOYAUX ANGOULEME XV CHARENTE (SA XV PRO) : ACTION DE VALORISATION ET DE PROMOTION DU TERRITOIRE ET REALISATION DE MISSIONS FAVORISANT LA COHESION SOCIALE

Par délibération n°316 du 15 octobre 2020 et au vu de l'intérêt que représentent les activités du club SA XV et son évolution en PRO D2, a été approuvé le financement des actions de soutien et de partenariat mises en œuvre entre GrandAngoulême et tout ou partie des structures porteuses du SA XV pour la saison sportive 2020/2021.

Une nouvelle inscription budgétaire pour la saison 2021/2022 a été votée pour un montant maximum de 148 500 €.

Le SA XV a évolué cinq années consécutives en PRO D2 dans un championnat composé de 16 équipes, mais celui-ci est descendu en National à la suite de cette dernière saison sportive.

Malgré cette première année de descente, l'évolution du SA XV aux portes du plus haut niveau continue de constituer une dynamique importante sur le territoire de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême. Cette dynamique trouve un écho considérable au sein du monde économique de l'agglomération angoumoisine, notamment au travers du club des partenaires qui regroupe plus de 300 entreprises locales. Elle résonne également au sein de chaque commune de l'agglomération, l'enthousiasme provoqué par les résultats sportifs favorisant en effet le lien social et la mixité en réunissant tous les 15 jours plus de 4 000 personnes autour du stade.

Considérant ces éléments, au titre de la saison sportive 2021/2022, s'appuyant sur la proposition faite par la société, GrandAngoulême souhaite confier à la SASP « SAXV PRO » la réalisation de missions d'intérêt général en direction notamment des jeunes via la mise en place d'actions lui permettant de promouvoir et de valoriser les valeurs du rugby, le développement de la discipline, le rayonnement du territoire, l'identité communautaire et son image.

Aux termes des dispositions des articles L.113-2 et R.113-2 du Code du sport, les personnes publiques peuvent soutenir des sociétés sportives dès lors que celles-ci réalisent des missions d'intérêt général relatives :

- ✓ A la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation ;
- ✓ A des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale ;
- ✓ A la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

La SASP SAXVPRO s'est prévaluée de cette possibilité et a sollicité une nouvelle année GrandAngoulême pour un accompagnement financier au titre de l'exercice de ces missions.

Considérant les éléments développés par la SASP SAXVPRO, et afin de ne pas ajouter une sanction financière à la sanction sportive, il est proposé de maintenir notre contribution à hauteur de **148 500 € pour la saison 2021/2022**, décomposée de la façon suivante :

- * 60 500 € au titre de la convention d'objectifs et la réalisation des missions d'intérêt général ;
- * 88 000 € TTC au titre des actions de valorisation et de promotion de l'image de GrandAngoulême. Un accord cadre à bons de commande a été conclu en 2017 et a été reconduit en 2018, 2019, 2020 et 2021.

Je vous rappelle que tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par le versement de cette subvention, ne peut pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Je vous propose :

D'APPROUVER les termes de la convention d'objectifs fixant les obligations de GrandAngoulême et de la SASP SAXVPRO ;

D'ATTRIBUER une subvention de 60 500 € au profit de la SASP SAXVPRO dans le cadre des articles L.113-2 et R.113-2 du Code du sport au titre de la saison 2021/2022 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions correspondantes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 14 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 14 décembre 2021